



Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel*
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

Décembre 2013



Communiqué commun

Halte à la baisse du pouvoir d'achat !

« Les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, Solidaires et **UNSA** exigent une autre politique salariale dans la Fonction Publique.

Elles dénoncent une situation de plus en plus dégradée :

- Depuis le 1er juillet 2010 la valeur du point est gelée et la reconduction de ce gel est annoncée pour 2014, conduisant à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les Personnels quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent.

- Une dépréciation des carrières et un tassement des grilles qui ont atteint des niveaux insupportables, mis en évidence par l'INSEE dans un rapport publié cet été.

En 2011, les salaires moyens ont baissé dans la Fonction Publique : -0,1 % dans le versant État, -0,8 % dans le versant territorial et -0,6 % dans le versant hospitalier.

Cette conséquence désastreuse n'est pas un fait isolé car la politique d'austérité qui perdure et concerne les millions d'agents de la Fonction Publique s'avère chaque année plus pénalisante : les bas salaires se multiplient, près d'un agent sur 5 touche une rémunération proche du SMIC et les déroulements de carrière sont souvent inexistantes.

Ce ne sont ni les mesures d'urgence pour la catégorie C dont la portée reste très limitée ni la négociation à venir sur les « parcours professionnels, les carrières et les rémunérations » qui pourront répondre à l'impérieuse nécessité de mesures salariales d'ampleur pour 2014.

Les organisations syndicales de la Fonction Publique revendiquent :

- Des mesures générales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, pour assurer la progression du pouvoir d'achat (et lutter contre l'érosion des carrières) ;

- Une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications ;

- Une amplitude réelle des carrières.

Au niveau national, elles demandent à être reçues par la Ministre de la Fonction Publique pour exiger l'ouverture d'un réel espace de négociations sur les rémunérations et débattre de mesures générales permettant de mettre un terme aux pertes de pouvoir d'achat.

Les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, Solidaires et **UNSA** affirment leur volonté de prolonger leur action commune pour faire échec à la baisse du pouvoir d'achat de tous les Agents de la Fonction Publique. »

Sommaire

Page 2 : compte-rendu de la Commission Départementale d' Action Sociale / Création d'un syndicat **UNSA Territoriaux**

Page 3 : Préparation de la rentrée 2014 (orientations et quelques chiffres)

Page 4 : compte-rendu de l'audience Préfet / **UNSA** du 5 décembre / calendrier prévisionnel des instances Education Nationale ...

Joyeuses fêtes et bonne année !



Infos départementales ...

Commission Départementale d'Action Sociale ...

Il s'agissait de la quatrième et dernière réunion pour l'année civile 2013. Cette Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) a eu lieu le 29 novembre dernier (rappel : le compte-rendu de la première réunion, le 15 mars, a été publié dans la revue **UNSA Education Lozère** d'Avril/Mai 2013 - page 4, celui de la deuxième dans la revue **UNSA Education Lozère** de juin 2013 - page 4 et celui de la troisième dans la revue **UNSA Education** de novembre 2013 - page 4).

Rappel : le montant de la dotation départementale initiale pour 2013 était de 12 000 euros. Il restait 3919 euros disponibles. A la demande de l'Administration Départementale, dans le cadre de la préparation de cette dernière commission, 1 800 euros ont été rajoutés (NDLR : un reliquat supplémentaire de 291.33 a été accordé après la réunion ...). Au final, le montant disponible s'est donc élevé à 6010.33 euros.

8 dossiers ont été traités lors de cette commission, dont les deux qui avaient été

ajournés lors de la session précédente.

► Aide exceptionnelle :

7 aides exceptionnelles ont été attribuées pour un montant de 6 010,33 euros

A ce jour, 18 dossiers d'aide ont été validés pour un montant global de 14 091,33 euros. Le moyenne par dossier est donc de 783 euros environ.

► Prêts :

Deux prêts (1000 et 1200 euros) ont été attribués.

A ce jour, 7 demandes de prêts ont été prises en compte pour un montant global de 9 200 euros, soit une moyenne de 1 314 euros.

Si vous avez besoin d'une aide financière, ou si vous connaissez un(e) collègue dont la situation pourrait relever des œuvres sociales de l'Education Nationale, contactez-nous (au 04.66.65.18.93) ou contactez l'Assistante Sociale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale au 04.66.31.87.68 !

La dotation 2014 n'a pas encore été com-

Création d'un syndicat UNSA Territoriaux



L'Union Départementale **UNSA** travaille activement à la création d'un Syndicat départemental **UNSA Territoriaux** ...

Une Assemblée Générale constitutive devrait être organisée après les vacances de Noël.

Cette réunion se déroulera sous forme d'un stage syndical, ce qui impose le respect d'un délai d'un mois minimum pour faire les diverses demandes ...

Elle devrait être animée par Ange

HELMRICH, Secrétaire National, chargé de la politique revendicative de la fédération **UNSA Territoriaux** et membre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (NDLR : par ailleurs ancien Secrétaire Départementale de l'UD **UNSA** des Pyrénées Orientales).

Dès que les modalités pratiques auront été arrêtées (date, lieu heure), une information aussi large que possible sera diffusée.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez dès à présent contacter *Alain ROUSSON*, Secrétaire Départemental de l'UD **UNSA** de la **Lozère**, au 04.66.65.18.93 ou par mail : ud-48@unsa.org.

Vous pouvez aussi trouver des informations sur la fédération nationale **UNSA Territoriaux** en tapant le lien suivant :

<http://territoriaux.unsa.org/spip.php?article18>

En bref - En bref Résultats d'élections

► Elections au Conseil provisoire de la Faculté d'Education (ex IUFM) (scrutin du 3/12/2013) :

Collège A (2 sièges) :

UNSA Education	0
FSU	2

Collège B (2 sièges) :

UNSA Education	0
FSU	1
« Collectif »	1

Collège C (2 sièges) :

UNSA Education	0
FSU	1
« Collectif »	1

Collège D (2 sièges) :

UNSA Education	1
FSU	0
« Collectif »	1

Collège E (2 sièges) :

UNSA Education	1
FSU	1

Collège F - Usagers (6 sièges) :

UNSA Education	2
FSU	2
« Association »	2

Soit au total :

UNSA Education	4
FSU	7
« Collectif »	3
Association	2

Remarques :

Une nouvelle fois, la participation a été faible, voire très faible !

Dans le collège D (Personnels relevant de l'Education Nationale), la liste de l'**UNSA Education** obtient la majorité (52,46%).

Dans le collège E (Usagers) la liste de l'**UNSA Education** obtient 40,66% des voix, la FSU 34,07% et la dernière liste (Association) 25,27%.

Préparation de la rentrée 2014 ...

Projet de loi de finances 2014

Le **Projet de Loi de Finances (PLF)** pour 2014 prévoit une enveloppe de près de 93,6 millions d'euros pour les mesures catégorielles de la mission «enseignements scolaires», dont 26,6 millions pour des mesures nouvelles à compter du 1er janvier, en particulier pour les Personnels de catégorie C.

Pour les enseignement scolaires, il transcrit donc le protocole «Éducation Nationale» négocié par l'**UNSA Éducation** avec Vincent PEILLON comme l'application des mesures «Fonction Publique» en faveur desquelles l'**UNSA** s'est fortement engagée dans les discussions avec *Marylise* LEBRANCHU.

Au total, ce seront près de 93,6 millions d'euros qui seront dévolus aux mesures catégorielles.

Plus des deux tiers de cette somme concerneront les Professeurs des Ecoles au travers de la mise en place de l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves : 54,426 millions) et de l'augmentation du taux d'accès à la hors-classe (8,18 millions).

Les CPE seront également concernés par cette dernière mesure. Le projet intègre l'application du protocole «en année pleine» (le budget 2013 n'a été impacté en effet que pour la période courant du 1er septembre au 31 décembre 2013).

Mesures pour les catégories C

Pour ce qui est des nouvelles mesures catégorielles applicables à partir du 1er janvier 2014 (26,63 millions), 21 millions seront consacrés, comme l'indique le projet, «à l'**amélioration des rémunérations des Personnels de catégorie C percevant les salaires les moins élevés**» ainsi qu'à la «**création d'un nouveau grade dans les corps de conseiller d'administration scolaire et universitaire et d'attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur**» (**CASU** et **ADAENES**).

Ces mesures sont la traduction de dispositions arrêtées dans le cadre de la Fonction Publique et sur lesquelles l'**UNSA Éducation** s'était fortement engagée avec l'**UNSA Fonction Publique**. Les mesures concernant les catégories C s'appliqueront aux personnels administratifs aux personnels techniques et des bibliothèques.

Infirmières : montée en charge du « A »

Une autre partie des crédits (750 000 euros) vise une «**montée en charge des mesures concernant les infirmières et infirmiers**» (82 208 Equivalents Temps Plein). Ces crédits correspondent à la montée en charge de la transposition des mesures appliquées dans la Fonction Publique hospitalière (passage à la catégorie A).

Le PLF en quelques chiffres ...

1er Degré :

Le projet de loi de financement 2014 rappelle les trois objectifs fondamentaux :

- conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire;
- disposer d'un potentiel enseignant qualitativement adapté;
- promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens.

Evolution des emplois :

Création, au total, de 4 842 Equivalents Temps Plein. La plus grande partie de ces créations est liée à la formation.

Création nouvelle de 4 042 ETP de stagiaires, qui se rajoutent aux 4 569 ETP stagiaires créés en 2013. Ces derniers,

les «admissibles contractuels», sont transférés comme emplois d'enseignants 1er Degré, ce qui représente, globalement, un recrutement de 8 611 ETP pour la rentrée 2014;

Création de 800 ETP enseignants du 1er Degré (solde entre les sorties dont les départs en retraite, et les entrées).

2nd Degré :

Evolution des emplois :

Création de 4 854 ETP stagiaires (dont 60 COP), qui se rajoutent aux 5 706 créations de 2013. Cela représente, globalement, 10 444 ETP de stagiaires enseignants, et 120 stagiaires COP

A noter la disparition de 1 833 ETP de décharges créées en 2012 et 2013 pour compenser les allègements de service des stagiaires.

Bilan rentrée 2013 Chiffres CTA du 17/10 en bref ...

► 1er Degré :

A la rentrée 2013, l'académie de Montpellier accueille 231 991 élèves dans les écoles publiques, soit 2 284 élèves de plus par rapport à la rentrée 2012.

87 582 élèves dans la préélémentaire, soit 889 élèves de plus qu'en 2012;

142 710 élèves dans l'élémentaire, soit une augmentation de 1294 élèves;

1 699 élèves dans l'enseignement spécial, soit + 101 élèves.

⇒ **La Lozère enregistre une baisse globale de 128 élèves** (- 61 en préélémentaire, - 72 en élémentaire et + 5 en enseignement spécial)

► 2nd Degré :

A la rentrée 2013, l'académie de Montpellier accueille 187 450 élèves dans les établissements du 2nd Degré Public, soit 2 159 élèves de plus qu'en 2012.

109 117 élèves dans le 1er cycle (y compris SEGPA), soit 9215 élèves de plus qu'en 2012;

47 921 élèves dans le 2nd cycle Général et Technologique, soit une augmentation de 672 élèves;

20 894 élèves dans le 2nd cycle professionnel (+ 415);

2 004 élèves en CPGE soit -1 élève et 6 473 élèves en STS, soit + 191.

⇒ **La Lozère enregistre une baisse globale de 46 élèves** (- 31 en 1er cycle, - 50 en 2nd cycle Général et Technologique, + 28 en 2nd cycle professionnel et + 7 en enseignement spécial - SEGPA)

Audience UNSA - Préfet du 5 décembre 2013

Une délégation de l'**UNSA**, conduite par *Alain ROUSSON*, Secrétaire Départemental, a été reçue par le Préfet de la **Lozère** le jeudi 5 décembre 2013, à 17h30.

Cette délégation était composée de *Chantal COURTES* (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine / **UNSA** Culture), *Thérèse FAJARDO* (Agence Régionale de Santé / Syndicat National des Personnels de Santé Environnementale - **SYNAPSE-UNSA**), *Elsa LHOMBART* (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations / Syndicat National des Activités Physiques et Sportives - **SNAPS-UNSA**), *Isabelle PERRIER* (Education Nationale / Syndicat des Enseignants - **SE-UNSA**), *Yannick BAY* (Union des Personnels Techniques et Administratifs des Fédérations de Chasse - **UNSA Sport, branche Chasse**) et *Jérôme FINIELS* (Education Nationale / Syndicat Administration et Intendance - **A&I-UNSA**).

Après un bref rappel des valeurs et objectifs de l'**UNSA**, et de la réalité de sa représentativité au plan national, régional et local, les membres de la délégation ont, pour cette première rencontre, évoqué l'importance de l'emploi dans un département rural comme la **Lozère**, et notamment de l'emploi public.

Les différents intervenants ont insisté sur les effets négatifs de la Révision Générale des Politiques Publiques (**RGPP** - lancée en 2007).

Le manque de concertation et de dialogue a découragé ceux qui auraient souhaité réfléchir à une réorganisation. Cette initiative a été perçue comme un « mariage » forcé, qui a conduit à une perte d'identité. Les Personnels n'ont pas pu s'approprier les changements intervenus.

Le constat est unanime : le service rendu aux usagers est de moins bonne qualité, certaines missions n'étant plus assurées ou ayant été mutualisées à l'échelon régional. Cette marche forcée vers l'interministériel, qui s'est très souvent accompagnée de suppressions ou de transfert de postes, a désorganisé la plupart des services. Le seuil critique, en dessous duquel il n'est pas envisageable de descendre, est atteint dans plusieurs secteurs (STAP, Préfecture, ...). La référence systématique à des critères identiques pour tous les départements n'a aucun sens en **Lozère**.

Lorsqu'il y a création d'emplois, dans certains secteurs comme l'Education Nationale, il s'agit essentiellement de contrats aidés, précaires, sans véritable formation et sans aucune garantie de pérennisation.

Pour les intervenants, la perte d'emplois ne doit pas être inéluctable, les mutualisations ne doivent pas être à sens unique. La **Lozère** a la capacité et les compétences permettant d'accueillir des restructurations ou des implantations nouvelles (exemple de la plate forme de service téléphonique de la CCSS).

Les déménagements à venir (DDCSP, STAP) ont donné lieu à quelques remarques.

Le représentant de l'**UPTEC-UNSA** a évoqué le gel des salaires dans la Fonction Publique qui impacte aussi celui des salariés des fédérations de chasse. Le problème des départs non remplacés et des projets de mutualisation existe aussi dans ce secteur. Au plan national, le climat est tendu, la renégociation des 35 heures s'ajoutant aux pressions multiples sur les salariés. Là comme ailleurs, le nombre de postes ne prend pas en compte la spécificité du département.

Réponse du Préfet :

Il a justifié la **RGPP** et la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (**RÉATE** - lancée en 2010), mettant en avant des raisons à la fois économiques et une volonté de réformer et moderniser les services concernés.

Il a dit entendre les inquiétudes et critiques exprimées. Il a reconnu que le changement était considérable mais il a réaffirmé que les évolutions étaient inéluctables.

Dans un département rural comme la **Lozère**, elles doivent s'appuyer, selon lui, sur les nouvelles technologies. Il a admis que cela prendrait du temps pour que chacun trouve ses marques.

Il a déclaré que des dispositifs comme « qualipréf » devaient lui permettre d'être très vigilant en ce qui concerne la qualité du service rendu aux usagers.

A propos des déménagements, il a mis en avant la nécessité d'occuper prioritairement des bâtiments domaniaux, ce qui permet à l'Etat de faire des économies. Il sera aussi très attentif aux restructurations prévues.

Un bref échange a eu lieu en fin de réunion sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ...

Calendrier prévisionnel des CTSD, CDEN et GT

► **Mardi 14 janvier 2014 :**
Comité Technique Académique (CTA)

► **Jeudi 23 janvier 2014 :**
Date de repli du CTA

► **Vendredi 24 janvier 2014 :**

Comité Technique Spécial Départementale (CTSD) Collèges - Répartition des moyens rentrée 2014

► **Mardi 4 février 2014 :**
Date de repli CTSD

► **Jeudi 13 février 2014 :**
CTSD 1er Degré - Carte scolaire rentrée 2014

► **Vendredi 14 février 2014 :**

Groupe de Travail - Préparation CTSD « créations/suppressions postes collèges »

► **Vendredi 21 février 2014 :**

Date de repli CTSD 1er Degré

► **Lundi 24 février 2014 :**
Conseil Départemental de l'Education Nationale - Préparation rentrée 2014 1er Degré et collèges

► **Mardi 25 février 2014 :**
CTSD collèges - « créations/suppressions de postes »

► **Vendredi 28 février 2014 :**

Date de repli CDEN

► **Mardi 4 mars 2014 :**
Date de repli CTSD collèges

► **Jeudi 20 mars 2014 :**
CTA

► **Vendredi 28 mars 2014 :**

Date de repli CTA